EXPERT COMPTABLE

FICHE METIER

I ACTIVITES

De l'établissement des comptes annuels au conseil en matière de gestion, de droit des affaires, de droit fiscal, de droit social, ou encore de conseil à l'export, l'expert comptable est le conseiller permanent du chef d'entreprise.

Les experts comptables doivent obligatoirement, pour exercer la profession, être inscrits à l'ordre des experts comptables, après avoir prêté serment. Ils sont soumis à une déontologie rigoureuse.
L'expert comptable a des missions variées :
• Une mission d'opinion : la révision comptable, ou l'audit, consiste en un examen en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des comptes.
• Des missions comptables : l'établissement des comptes des entreprises et la consolidation des comptes annuels des groupes de sociétés doivent se conformer aux recommandations très précises du Conseil de l'ordre.
• Des missions de conseil et d'assistance : diagnostic et conseil en organisation générale, administrative et comptable, conseil et aide à la décision, conseil en matière juridique, fiscale et sociale, organisation et mise en place de systèmes informatiques spécialisés, relations avec les banques et organismes financiers…
Les activités de l'expert varient selon la taille du cabinet dans lequel il officie. Dans un cabinet de petite dimension, il est polyvalent. Dans une structure plus grosse, il travaille au sein d'une équipe de juristes, informaticiens, fiscalistes. Dans ce cas la division du travail est réelle.
Les contacts avec la clientèle exigent des déplacements fréquents. Il a souvent des horaires irréguliers et peut travailler le week-end. Spécialement au moment des bilans et comptes annuels.

Les experts-comptables exercent à 90 % en libéral, mais beaucoup ont débuté comme salariés. Le salariat offre l'avantage de permettre au débutant de confirmer sa pratique et de nouer des contacts qui faciliteront son installation ultérieure en indépendant. L'expert comptable salarié peut aussi, après avoir fait ses preuves, racheter des parts du cabinet qui l'emploie et devenir associé. Une autre solution consiste à travailler au service financier d'une grande entreprise.

II SALAIRE

Globalement un expert comptable gagne bien sa vie. Il est difficile d'établir une grille précise des salaires car ils varient en fonction de l'expérience et de l'employeur ou du volume de contrats conclu dans le cadre d'un cabinet d'expert. Pour un expert à son compte, le revenu brut mensuel de début, après 3 ans de stage, est de l'ordre de 5 000 €. Un jeune salarié débutant peut compter en net mensuel sur 2 400 €.

III EVOLUTION DE CARRIERE

La principale évolution professionnelle est le passage du statut de salarié à celui de libéral. L'expert comptable doit alors se constituer ou racheter une clientèle personnelle. Il peut aussi dans les grandes entreprises devenir directeur comptable voire directeur financier.

IV ACCES AU METIER

Le diplôme d'expertise comptable (DEC) est exigé pour exercer la profession.
Deux voies préparent à l'expertise : extra-universitaire et universitaire. Quel que soit votre choix, il faudra envisager au moins huit ans de formation dont 3 ans de stage en entreprise ou dans un cabinet d'expertise. La formation est multidisciplinaire et de haut niveau.